

Dobell,
Domville,
Douglas,
Dyment,
Earle,
Ellis,
Erb,
Ethier,
Fauvel,
Featherston,
Ferguson,
Fielding,
Fisher,
Fitzpatrick,
Flint,
Fortin,
Foster,
Fraser (Guysborough),
Fraser (Lambton),
Frost,
Gauthier,
Geoffrion,
Gibson,
Gilmour,
Guillet,
Hackett,
Hale,

Moore,
Morin,
Morrison,
Mulock,
Oliver,
Osler,
Paterson,
Préfontaine,
Proulx,
Reid,
Richardson,
Savard,
Scriven,
Semple,
Somerville,
Stenson,
Stubbs,
Sutherland,
Talbot,
Tarte,
Taylor,
Tisdale,
Turcot,
Wilson,
Wood (Hamilton),
Yeo.—128.

M. DAVIN : L'honorable de Frontenac (M. Rogers) n'a pas voté.

M. FORATEUR : L'honorable député désire-t-il que l'on inscrive son vote ?

M. ROGERS : Oui, pour l'amendement.

M. DAVIN : L'honorable député de Bruce-ouest (M. Tolmie) n'a pas voté.

M. FORATEUR : L'honorable député était-il dans la chambre quand la question a été mise aux voix ?

M. TOLMIE : Oui.

M. FORATEUR : Alors, l'honorable député doit déclaré s'il vote pour ou contre l'amendement ?

M. TOLMIE : Pour l'amendement.

M. DAVIN : L'honorable député de Prince-Edward (M. Pettet) n'a pas voté.

M. FORATEUR : L'honorable député était-il dans la chambre quand la question a été mise aux voix ?

M. PETTET : Oui.

M. FORATEUR : L'honorable député vote-t-il pour ou contre l'amendement ?

M. PETTET : Pour l'amendement.

M. BOURASSA : L'honorable député de Halifax n'a pas voté.

M. RUSSELL : J'ai pairé avec mon honorable collègue (M. Borden), sans cela, j'aurais voté contre l'amendement.

M. TAYLOR : L'honorable député de Russell n'a pas voté.

M. EDWARDS : J'ai pairé avec l'honorable député de la division de Saint-Antoine, Montréal (M. Roddick).

M. TAYLOR : L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) n'a pas voté.

M. CHARLTON : J'ai pairé avec sir Charles Tupper. Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. SUTHERLAND : A ce propos, je dois dire à la Chambre que les conventions d'abstention sont faites pour des questions de cabinet, et ne sont pas valides sur une question comme celle-ci, à moins qu'elles ne soient faites entre les deux députés sur la question même.

M. FORATEUR : Naturellement, je dois prendre la déclaration du député.

AFFAIRE SHORTIS.

M. BERGERON : Avant que la Chambre se forme en comité des subsides, je désire signaler à son attention une question de quelque importance. L'an dernier, l'on a demandé et produit des pièces dans l'affaire très importante de Valentine Shortis. Les pièces produites étaient naturellement imprimées en anglais. Plus tard, j'ai demandé qu'elles fussent traduites de l'anglais en français, et dans la version française, je vois qu'une des lettres les plus importantes, une lettre du ministre de la Justice de l'époque, n'a pas été fidèlement traduite. La lettre est ainsi conçue :—

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,
OTTAWA, le 24 décembre 1895.

A Son Excellence le gouverneur général en conseil.

Le soussigné a l'honneur de soumettre le rapport de M. le juge Mathieu sur l'affaire de Francis Valentine Cuthbert Shortis, récemment reconnu coupable de meurtre à Beauharnois, et condamné à être pendu vendredi, le troisième jour de janvier prochain, avec le dossier des procédures faites et des témoignages rendus au cours du procès ; aussi plusieurs pétitions, lettres et autres communications insistant sur le commutation de la sentence de mort, et généralement, toute la correspondance se rattachant à l'affaire.

Après mûr examen de toute la question, le soussigné a l'honneur de recommander que la loi suive son cours.

Humblement soumis,

CHARLES-HIBBERT TUPPER,

Ministre de la Justice.

Dans la version française, l'on a omis le dernier paragraphe de la lettre. En conséquence, je signale à la Chambre le fait que la traduction française n'est pas une reproduction fidèle de l'original. Je dirai que je ne blâme personne de la chose, car je ne doute pas que le traducteur n'ait fait cette omission purement et simplement, sans intention. Cependant, comme tout honorable député le comprendra, la chose était de la plus haute importance, en ce qui me concerne, durant mon élection, car je puis le dire, dans mon comté, l'élection s'est faite simplement sur cette question.

Une autre chose que j'aimerais signaler à l'attention du parlement, surtout à l'attention de mon honorable ami, l'ex-ministre de la Justice (sir Charles-Hibbert Tupper), c'est une remarque faite dans le temps, et qui, je crois, était injuste envers cet honorable député, et c'est ceci, qui paraît dans cette lettre en anglais :

Après mûr examen de toute la question, le soussigné a l'honneur de recommander que la loi suive son cours.